



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 07/02/2019

Reçu en préfecture le 07/02/2019

Affiché le - 7 FEV. 2019 SLO

ID : 039-283900017-20190204-B2019_3-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 4 février 2019

Membres en exercice : 5
Présents : 4
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
15/01/2019

Délibération n° B 2019-3

Convention SDIS du Jura 2019 / Autoroutes PARIS-RHIN-RHONE : approbation grille tarifaire 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre février, à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Clément PERNOT, Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu le code pénal et le code de procédure pénale ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2016-18 du 3 mai 2016 relative au renouvellement de la convention avec le société APRR ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-25 du 18 décembre 2018, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la convention avec la société d'autoroutes Paris-Rhin Rhône (APRR) du 14 juin 2016 ;

Vu le courrier de la société APRR du 6 décembre 2018 ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

Réévaluation des tarifs pour l'année 2019

Dans le cadre de la convention n°50.13.092 du 14 juin 2016 passée entre le SDIS du Jura et les Autoroutes PARIS-RHIN-RHONE, il est prévu que les coûts sont réévalués tous les ans (article 3.4 de la convention).

Pour la réévaluation des tarifs SDIS pour 2019, l'indice de révision (indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages France entière hors tabac) utilise comme référence les indices d'août 2017 (101.47) et d'août 2018 (103.48).

Le rapport est donc : $\frac{103.48}{101.47}$ qui est appliqué aux tarifs 2018, arrondi le plus proche :

Interventions	Tarifs 2019
Secours à personne	425,01 €
Secours sur accident entre véhicules	535,73 €
Autres opérations	437,52 €
Coûts Horaires	
VSAV	122,63 €
FPT	217,87 €
VSR	160,73 €
VL, VLM	73,82 €
VPC	151,19 €
Véhicules spéciaux	201,20 €

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver les nouveaux tarifs pour 2019 des interventions effectuées sur les autoroutes PARIS-RHIN-RHONE.

DECISION N° B 2019-3 DU 4 FEVRIER 2019

Le Bureau, après en avoir délibéré, approuve les nouveaux tarifs pour 2019.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 7 FEV. 2019
Affiché le 7 FEV. 2019
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 1^{er} trimestre 2019

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT